



N° : 169  
Du : 17 AVR. 2026

**Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, INSTANCE COLLEGIALE ET COMMISSION CONCESSIONS DE SERVICES PUBLICS – Présidence - Désignation de représentants du Maire**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2122-18

**VU** l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission Concessions de services publics lors du conseil municipal du 13 Avril 2026 (délibération n° 2026-04-02),

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation à Monsieur Thierry DOSCH, pour me représenter, en mes lieux et place, à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres, de l'Instance collégiale et de la Commission Concessions de services publics, et pour signer tout document afférent.

**ARTICLE 2** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry DOSCH,

- Madame Nadia OULED-SALEM est désignée pour me représenter, en mes lieux et place, à la présidence des Commission d'Appel d'Offres, Instance collégiale et Commission Concessions de Services Publics, et pour signer tout document afférent ;

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Service est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

BOURG-EN-BRESSE, le 17 AVR. 2026

Le Maire



**Jean-François DEBAT**  
Président de Grand Bourg Agglomération  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes